

CAMBODGE

La communauté internationale doit faire en sorte que les anciens responsables des Khmers rouges soient traduits en justice

Index AI : AISA 23/14/97

Pour diffusion immédiate

Amnesty International a déclaré aujourd'hui que la communauté internationale devait offrir son aide au gouvernement royal du Cambodge pour que les anciens responsables khmers rouges puissent être traduits en justice et avoir droit à un procès équitable.

Selon les informations reçues ces deux derniers jours, Pol Pot, le chef du mouvement politique khmer rouge, se serait rendu aux forces rebelles khmers rouges dans l'extrême nord du Cambodge. Ces informations n'ont pas pu être confirmées de façon indépendante, mais si elles se révèlent exactes, ce sera là une occasion unique d'assurer que les responsables des violations manifestes des droits de l'homme commis ces dernières années répondent de leurs actes.

Selon Amnesty International, en raison de la situation politique qui prévaut actuellement au Cambodge et des problèmes persistants de l'appareil judiciaire, il est très difficile de penser que les responsables des Khmers rouges auront droit à un procès équitable dans leur pays. « Cela mettra à l'épreuve la volonté de la communauté internationale de venir en aide aux Cambodgiens en leur fournissant une juridiction à l'étranger, où pourront avoir lieu des procès conformes aux normes internationales d'équité. »

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement royal en 1993, Amnesty International a surveillé de près le système judiciaire cambodgien. On dénote encore un manque d'équité et de transparence au sein du système judiciaire, et les efforts pour faire appliquer les réformes ont été compromis par des tensions au sein du gouvernement de coalition. Il serait particulièrement difficile pour l'appareil judiciaire cambodgien d'assurer un procès équitable aux personnes accusées de crimes semblables à ceux qui sont attribués aux chefs des Khmers rouges.

Selon Amnesty International, étant donné que les crimes qui pourraient être retenus contre les anciens responsables khmers rouges comprennent des crimes contre l'humanité et de graves violations des Conventions de Genève, - crimes relevant d'une juridiction universelle - , les individus contre qui des poursuites judiciaires ont été engagées pourraient être jugés dans n'importe quel pays. Si l'appareil judiciaire cambodgien ne peut assurer de procès conformes aux normes internationales d'équité, d'autres pays ont la responsabilité de le faire.

« Toutes les personnes impliquées dans les violations manifestes des droits de l'homme entre 1975 et 1979, c'est-à-dire du temps des Khmers rouges, doivent répondre de leurs actes. Il est absolument nécessaire que les procédures correctes soient respectées pour rétablir la vérité, de même que pour assurer - et s'assurer - que justice soit faite. »

L'Organisation a également renouvelé ses avertissements contre toute amnistie accordée à des individus qui pourraient avoir été impliqués dans des violations des droits de l'homme et qui n'ont pas encore été jugés. Il ne faut en aucun cas accepter des amnisties qui ont pour effet d'empêcher la manifestation de la vérité et la comparution en justice des responsables.